

Image not found or type unknown



Quel recours sur la decision d'un enfant majeur?

Par **sanddy_old**, le **01/07/2007** à **16:33**

bjr,
ma fille vient de quitter la maison à 18 ans et 4 jours pour vivre avec son petit copain qui vit, lui, en foyer pour l'instant et devrait soi disant obtenir un studio. Elle n'est pas allée passer son examen cette année donc elle part sans aucun diplome elle ne veut pas me dire ou elle est hebergée mais je pense à la soeur de son ami qui a un appartement (elle a eu un enfant à 16 ans). Etant donné la façon de vivre de la famille dans laquelle elle a mis les pieds, je pense qu'ils chercheront à lui faire faire un enfant dans le but de vivre de l'api, ils ont d'ailleurs eux meme tjs vécu comme ca.....les parents de son ami ont emmené ma fille pendant que j'étais au travail, ce qui ressemble à du kidnapping!!! comme elle est majeure, quels sont mes possibilités ????

merci de votre aide

Par **Jurigaby**, le **01/07/2007** à **16:59**

Bonjour.

Dans la mesure où elle est majeure et qu'elle est partie de son plein gré, je me vois contraint de vous dire qu'aucune solution ne s'offre à vous...